

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC ANDRE sur la commune principale de l'AIOT La Bosse Marion 44750 CAMPBON.

La référence de votre dossier est A-3-8Y7L9LTS8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/11/2023 à 17h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **85182382300022**

Raison sociale **GAEC ANDRE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**CAMPBON**

**La Bosse Marion**

**44750 CAMPBON**

## Signataire

Qualité : **Associé exploitant**

## Référent

Fonction : **Conseiller environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC ANDRE**

Description des activités :

**Exploitation 229 ha (50% prairies + 50% cultures) Élevage volailles régime déclaration pour 18 000 places - récépissé de déclaration à jour. Élevage bovins allaitants : Projet d'extension de la stabulation des bovins et passage de 99 à 130 VA + la suite. La présente déclaration est donc réalisée pour 130 vaches allaitantes dans le cadre du dépôt d'un dossier PCAE et d'un permis de construire pour l'extension de la stabulation existante.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**La Bosse Marion**

**44750 CAMPBON**

X : 321150

Y : 6714400

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques                  | Quantité totale           | Régime | Précisions |
|----------|--------|--|---------------------------|--------|------------|
| 2101     | 2101-3 | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre de vaches<br>130 u | D      |            |

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**L'intégralité de la matière organique issue de l'élevage des bovins est de nature fumier très compact de litière accumulée" . Le fumier produit sur aire paillée est curé et stocké directement au champ. Le projet ne nécessite aucun ouvrage de stockage, puisque la stabulation en litière accumulée actuelle sera identique dans le fonctionnement, c'est simplement le nombre de places qui sera plus important.**

| Pacage   | Nom exploitant | Numéro îlot |
|--|----------------|-------------|
| 044170107  | GAEC ANDRE     | Tous        |
| Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>229</b> |                |             |

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **9976**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **9976**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **9976**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **0**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets issus de l'exploitation, générés par l'atelier des bovins sont repris par les coopératives, mis en déchetterie ou repris par le vétérinaire en fonction de leur typologie.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **réserve d'eau 5000 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Des extincteurs sont présents dans les bâtiments. 3 au total sur l'exploitation.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)